

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC

Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable du Houlmé
La cour, chemin du château d'eau – 61220 SAINT HILAIRE DE BRIOUZE
☎ 02.33.37.71.96 - siaepduhoulme@gmail.com



REÇU EN PREFECTURE

le 12/11/2024

Application agréée E.legalite.com

21_RP-061-200078301-20241029-C2024_008-D

Caractérisation technique du service public de l'eau potable	1
Périmètre du service et population desservie	1
Nombre d'abonnés et volumes consommés en 2023 (365j)	2
Évolution des abonnés et des consommations depuis 2010	3
Conditions d'exploitation du service	4
Prestations assurées dans le cadre du service	4
Ressources en eau et unité de production	4
Volumes produits et achetés	5
Longueur du réseau de distribution	5
Volumes vendus	5
Volumes consommés non vendus	5
Bilan des volumes mis en œuvre (sur 365 j)	6
Évolution interannuelle des volumes caractéristiques	6
Tarifification et recettes du service public de l'eau potable	7
Frais d'accès au service	7
Composantes du prix du service de l'eau potable	7
Fixation des tarifs en vigueur (au 1/01/2024)	7
Facture type (Base 120 m ³)	7
Évolution du prix de l'eau (Base 120 m ³)	8
Recettes d'exploitation	8
Indicateurs de performance du service de l'eau potable	9
Protection des ressources en eau	9
Qualité de l'eau	9
Gestion patrimoniale du réseau	9
Performance du réseau	11
Renouvellement des réseaux	11
Financement des investissements du service de l'eau potable	12
Travaux engagés au cours de l'exercice	12
Etat de la dette pour l'ensemble du syndicat	12
Amortissements réalisés	12
Programme de travaux (budget 2024)	12
Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	12
Aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité	12
Bilan récapitulatif des indicateurs réglementaires	13

Caractérisation technique du service public de l'eau potable

PERIMETRE DU SERVICE ET POPULATION DESSERVIE



Issu en 2001 de la fusion des anciens syndicats intercommunaux des régions d'Athis et de Briouze avec le syndicat mixte de production du Houleme lequel associait ces deux mêmes syndicats à la commune de Putanges, le Syndicat d'Eau du Houleme s'est étendu au 1^{er} janvier 2014 au territoire du SIAEP de Neuvy au Houleme, regroupant ainsi un total de 45 communes.

Le 1^{er} janvier 2016, la création des communes nouvelles d'ATHIS VAL DE ROUVRE et de PUTANGES LE LAC a réduit le nombre de communes adhérentes de 45 à 30 ; puis en 2018 l'extension territoriale de Flers Agglo, compétente en eau potable, a induit sa transformation en **syndicat mixte fermé**, Flers Agglo y adhérant désormais selon le mécanisme dérogatoire de « représentation-substitution » introduit par la loi NOTRE.

A ce jour, le Syndicat d'Eau du Houleme, dessert donc en quasi-intégralité 30 communes, et quelques abonnés sur les communes de BELLOU en HOULME et de CAHAN, soit un total de **7 639 abonnés pour l'ensemble du territoire syndical** dont la **gestion a été unifiée à compter du 1^{er} avril 2023** et confiée à un opérateur, la SAUR, au travers d'un nouveau contrat de délégation de service et ce, **pour 12 ans**, soit jusqu'au 31/03/2035.

Syndicat d'eau du Houleme

RECU EN PREFECTURE

le 12/11/2024

Application agréée E.legalite.com

21_RP-061-200078301-20241029-C2024_008-D

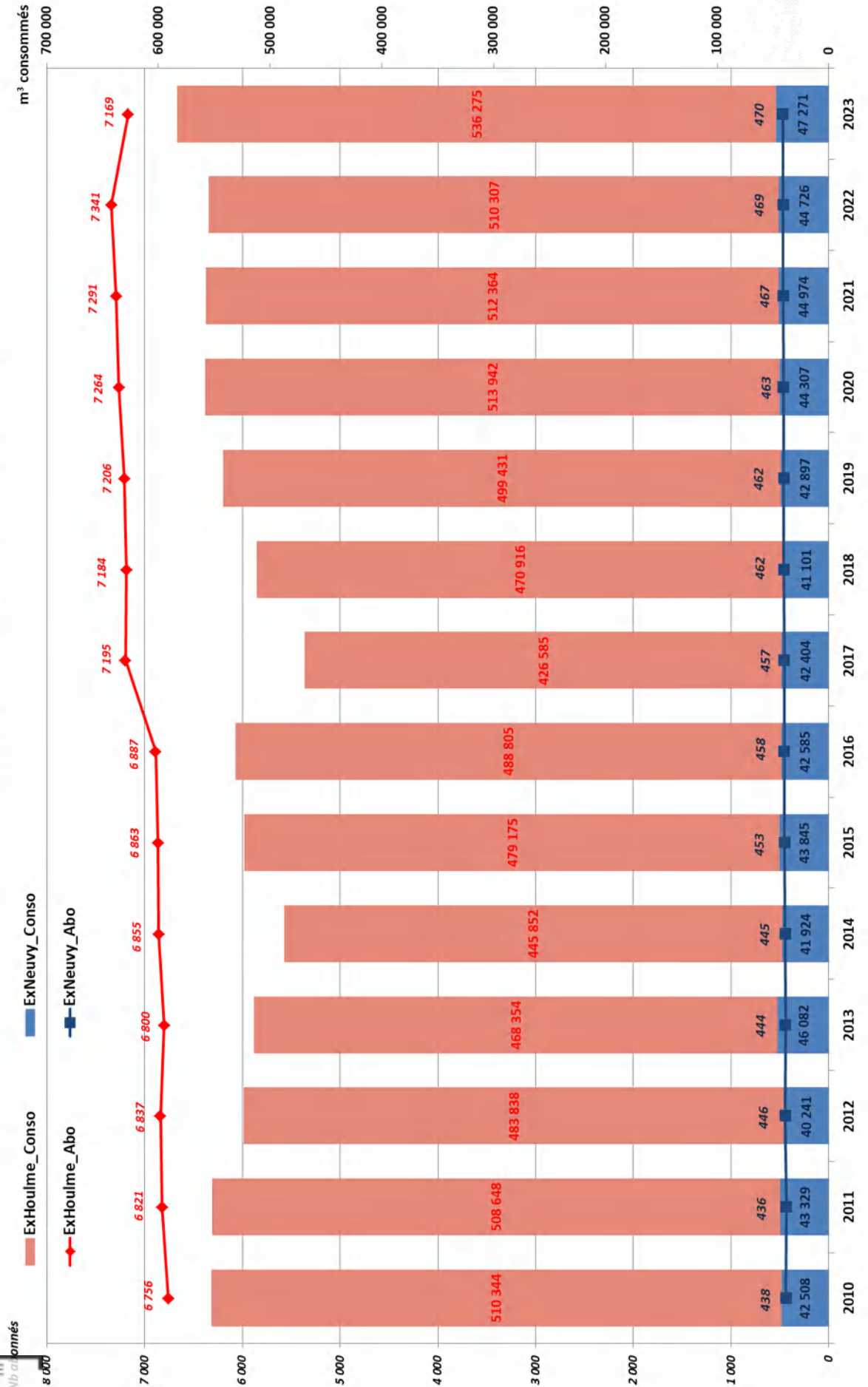
2023

	VEOLIA (1 ^{er} trimestre)		SAUR (9 ou 12 mois)		Année complète	
	Nb Abonnés	Volumes facturés	Nb Abonnés	Volumes facturés	Volumes totaux	Conso Moyenne
ATHIS VAL DE ROUVRE	2 310	29 325 m ³	2 210	137 363 m ³	166 688 m ³	75 m ³ /abo
BAZOUCHES-AU-HOULME	9	203 m ³	220	17 167 m ³	17 370 m ³	101 m ³ /abo
BELLOU-EN-HOULME	14	10 m ³	14	1 040 m ³	1 050 m ³	75 m ³ /abo
BRIOUZE	873	12 126 m ³	865	34 220 m ³	46 346 m ³	53 m ³ /abo
CAHAN			4	130 m ³	130 m ³	33 m ³ /abo
CHAMPCERIE			75	6 104 m ³	6 104 m ³	81 m ³ /abo
CRAMENIL	78	472 m ³	78	3 342 m ³	3 814 m ³	49 m ³ /abo
DURCET	144	1 707 m ³	133	6 666 m ³	8 373 m ³	62 m ³ /abo
FAVEROLLES	70	704 m ³	71	2 961 m ³	3 665 m ³	52 m ³ /abo
LA LANDE DE LOUGE	16	434 m ³	18	1 469 m ³	1 903 m ³	109 m ³ /abo
LA LANDE-SAINT-SIMEON	92	698 m ³	84	5 063 m ³	5 761 m ³	68 m ³ /abo
LE GRAIS	94	469 m ³	84	4 188 m ³	4 657 m ³	55 m ³ /abo
LE MENIL DE BRIOUZE	282	4 047 m ³	267	13 006 m ³	17 053 m ³	63 m ³ /abo
LES ISLES BARDEL	51	491 m ³	51	2 207 m ³	2 698 m ³	53 m ³ /abo
LES YVETEAUX	51	20 m ³	50	2 079 m ³	2 099 m ³	42 m ³ /abo
LIGNOU	72	392 m ³	71	2 974 m ³	3 366 m ³	47 m ³ /abo
LONLAY LE TESSON	97	1 112 m ³	98	6 406 m ³	7 518 m ³	77 m ³ /abo
LOUGE SUR MAIRE	146	2 652 m ³	139	16 016 m ³	18 668 m ³	133 m ³ /abo
MENIL-GONDOUIN	83	1 066 m ³	84	4 803 m ³	5 869 m ³	70 m ³ /abo
MENIL-HERMEI	124	1 133 m ³	127	6 347 m ³	7 480 m ³	59 m ³ /abo
MENIL-HUBERT-SUR-ORNE	265	3 091 m ³	252	11 289 m ³	14 380 m ³	56 m ³ /abo
MENIL-VIN	68	1 310 m ³	38	1 819 m ³	3 129 m ³	67 m ³ /abo
MONTREUIL AU HOULME	52	334 m ³	52	2 621 m ³	2 955 m ³	57 m ³ /abo
NEUVY AU HOULME			96	11 836 m ³	11 836 m ³	123 m ³ /abo
POINTEL	159	2 120 m ³	153	12 621 m ³	14 741 m ³	96 m ³ /abo
PUTANGES LE LAC	1 189	25 601 m ³	1 307	69 235 m ³	94 836 m ³	75 m ³ /abo
SAINT ANDRE DE BRIOUZE	74	4 937 m ³	72	9 423 m ³	14 360 m ³	198 m ³ /abo
SAINT HILAIRE DE BRIOUZE	131	5 875 m ³	131	36 214 m ³	42 089 m ³	321 m ³ /abo
SAINT PHILBERT-SUR-ORNE	101	1 359 m ³	98	6 691 m ³	8 050 m ³	82 m ³ /abo
Ste HONORINE-LA-CHARDONNE	377	7 052 m ³	364	21 236 m ³	28 288 m ³	77 m ³ /abo
Ste HONORINE-LA-GUILLAUME	250	971 m ³	222	8 694 m ³	9 665 m ³	43 m ³ /abo
SAINTE OPPORTUNE	121	1 363 m ³	111	7 241 m ³	8 604 m ³	76 m ³ /abo
TOTAUX	7 393	111 074 m³	7 639	472 471 m³	583 545 m³	76 m³/abo



Syndicat d'eau du Houleme

Evolution du nombre d'abonnés et de la consommation totale



CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Les deux syndicats historiques ont délégué la gestion du service de l'eau potable à des sociétés fermières (les « délégataires »), la SAUR sur les communes de Neuvy au Houlme, Bazoches au Houlme, Champcerie ainsi que Putanges le Lac pour une fraction de cette commune, et VEOLIA Eau pour le reste du territoire.

Les deux contrats d'affermage correspondants se sont terminés au 31/03/2023 et depuis cette date, l'ensemble du territoire est géré par la SAUR.

PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Si le Syndicat du Houlme prend en charge les travaux de **renouvellement du génie civil (ouvrages et accessoires), des espaces verts, des canalisations et des branchements d'un même tronçon**, de multiples prestations sont déléguées aux fermiers :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs, tenue et mise à jour du plan du réseau et des ouvrages dans son intégralité (Système d'Information Géographique)
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances clients
Mise en service	des nouveaux branchements
Entretien	exclusivement à la charge du délégataire dans une logique préventive voire curative en tant que de besoin, il porte sur l'ensemble des biens dont la gestion lui a été déléguée : captages, clôtures, voiries, espaces verts, canalisations, ouvrages de traitement et de stockage, vannes, branchements, équipements électromécaniques, compteurs, télégestion, etc.
Renouvellement	de la télégestion, des branchements isolés, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des équipements hydrauliques, des vannes et, spécifiquement pour VEOLIA, le renouvellement annuel de l'équivalent de 500 mètres de réseau en domaine rural (disposition caduque au 31/03/2023)
Engagements sur la performance de la distribution	<u>Jusqu'au 31/03/2023</u> : rendement du réseau supérieur ou égal à 85% et pertes linéaires inférieures ou égales à 0,4 m ³ /km/jour pour ex NEUVY / pertes linéaires inférieures ou égales à 0,85 m ³ /km/jour en 2013, puis 0,77 en 2016, 0,71 en 2019 et 0,68 en 2022 pour ex Houlme <u>Depuis 1/04/2023</u> : objectifs de rendement différenciés par ancien territoire (en 2023, 78% pour ex Houlme et 88% pour ex Neuvy) avec une augmentation progressive sur la durée du contrat

RESSOURCES EN EAU ET UNITE DE PRODUCTION

Jusqu'en fin d'année 2013, la partie du service gérée par VEOLIA Eau était alimentée à partir de trois usines de production d'eau potable implantées à proximité immédiate de trois prises d'eau distinctes en rivière, deux sur la Rouvre (Laudière et Pont de Taillebois), et une sur l'Orne (Grande Ile). Compte tenu de l'obsolescence de ces trois usines, le Syndicat d'Eau du Houlme a investi dans la construction d'une **nouvelle unité de traitement** pour les remplacer.

Cette usine, implantée à Saint Hilaire de Briouze, est **en service depuis décembre 2013** et reste alimentée alternativement par la Rouvre (ressource théoriquement principale) et l'Orne, à partir, respectivement des prises d'eau de Laudière et Grande Ile, lesquelles ont toutes deux fait l'objet de travaux afin de porter leur capacité de prélèvement à 200 m³/h.

La prise d'eau du Pont de Taillebois est, quant à elle, désaffectée depuis fin 2013.

Ouvrage	Débit nominal [m ³ /h]	Prélèvement 2022 [m ³]	Prélèvement 2023 [m ³]	Δ %
Prise d'eau de "La Grande Ile" LA FRESNAYE-AU-SAUVAGE	200	470 133	309 221	- 34 %
Prise d'eau de "Laudière" POINTEL	200	572 601	660 753	+ 15 %
Total des prélèvements [m³]		1 042 734	969 974	- 7 %

VOLUMES PRODUITS ET ACHETES



↳ Volumes produits annuellement

Capacité de production [m ³ /j]	Production en m ³ 2022	Production en m ³ 2023	Δ %
3 600	929 255	831 101	- 10 %

↳ Volumes achetés à d'autres services

Import depuis :	2022 [m ³]	2023 [m ³]	Δ %
Flers Agglo pour l'alimentation de Durcet depuis Landigou, soit, en réalité, un rachat d'une eau antérieurement vendue à l'Agglo pour l'alimentation de Landigou	23 903	21 047	- 12 %
Syndicat de Production d'Eau Potable du Sud Calvados via Falaise pour l'alimentation de l'ex-SIAEP de Neuvy au Houleme	54 231	52 529	- 3 %
Total des importations [m³]	78 134	73 576	- 6 %

LONGUEUR DU RESEAU DE DISTRIBUTION



Linéaire du réseau en mètres (hors branchements) :	2022 [m]	2023 [m]	Δ %
Ex Houleme	753 870	748 082	NS
Ex Neuvy	78 636	78 636	0 %
Linéaire cumulé des deux services	832 506	826 718	NS

VOLUMES VENDUS



Export vers :	2022 [m ³]	2023 [m ³]	Δ %
Flers Agglo pour l'alimentation de Landigou	63 828	59 576	- 7 %
Flers Agglo pour l'alimentation de l'ex SIAEP de Messei	88 714	59 821	- 33 %
Ville de Falaise	2 051	2 166	+ 6 %
Total des exportations [m³]	154 593	121 563	- 21 %
Vente aux abonnés du service (Volumes comptabilisés_365j) :	2022 [m ³]	2023 [m ³]	Δ %
Ex Houleme : VEOLIA (90 jours) + SAUR (275 jours) pour 2023	510 307	536 274	+ 5 %
Ex Neuvy au Houleme : SAUR (365 jours)	44 725	47 271	+ 6 %
Total des ventes aux abonnés [m³]	555 032	583 545	+ 5 %
Total des ventes [m³]	709 625	705 108	- 0,6 %

VOLUMES CONSOMMES NON VENDUS



Une partie des volumes consommés ne fait pas l'objet d'une comptabilisation précise.

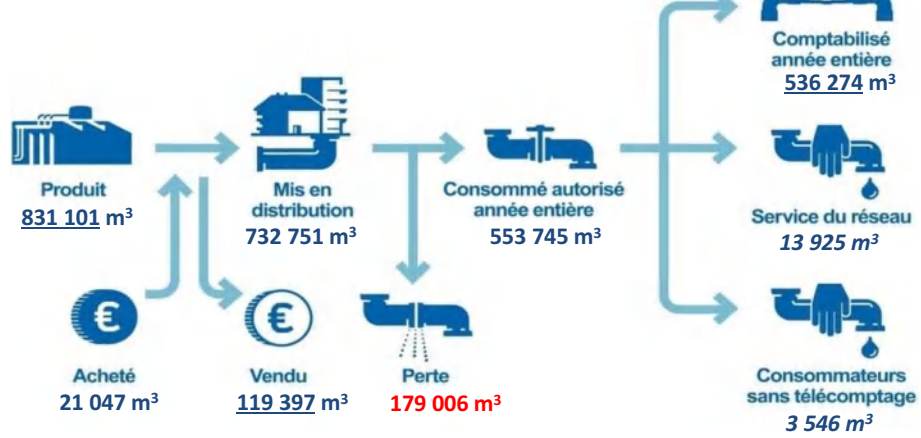
Il s'agit des **volumes dits de « service » du réseau** (purges, nettoyage des réservoirs, appareillages de mesures en ligne) et des **consommations sans comptage**, principalement pour la **défense incendie** (manœuvre et essai des dispositifs de protection) et ponctuellement pour le lavage de voiries publiques, l'arrosage d'espaces verts et l'alimentation de certaines fontaines publiques.

Volumes consommés non vendus	Réseau Houleme (VEOLIA 90 j + SAUR 275 j)			Réseau Neuvy (SAUR 365 j)		
	2022	2023	Δ %	2022	2023	Δ %
Consommations sans comptage	4 460 m ³	3 546 (1 115 + 2 431) m ³	- 20 %	295 m ³	570 m ³	+ 93 %
Volumes de service	20 630 m ³	13 925 (10 900 + 3 025) m ³	- 33 %	732 m ³	750 m ³	+ 2 %
TOTAUX	25 090 m³	17 471 m³	- 30 %	1 027 m³	1 320 m³	+ 29 %

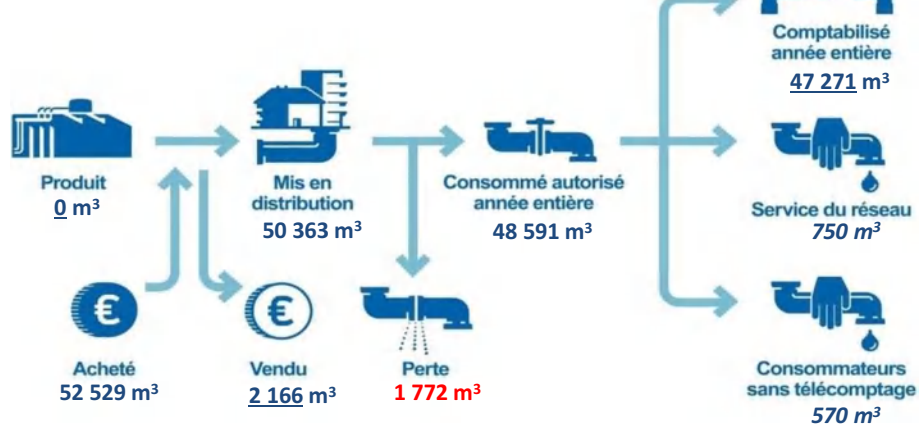
BILAN DES VOLUMES MIS EN ŒUVRE (sur 365 j)



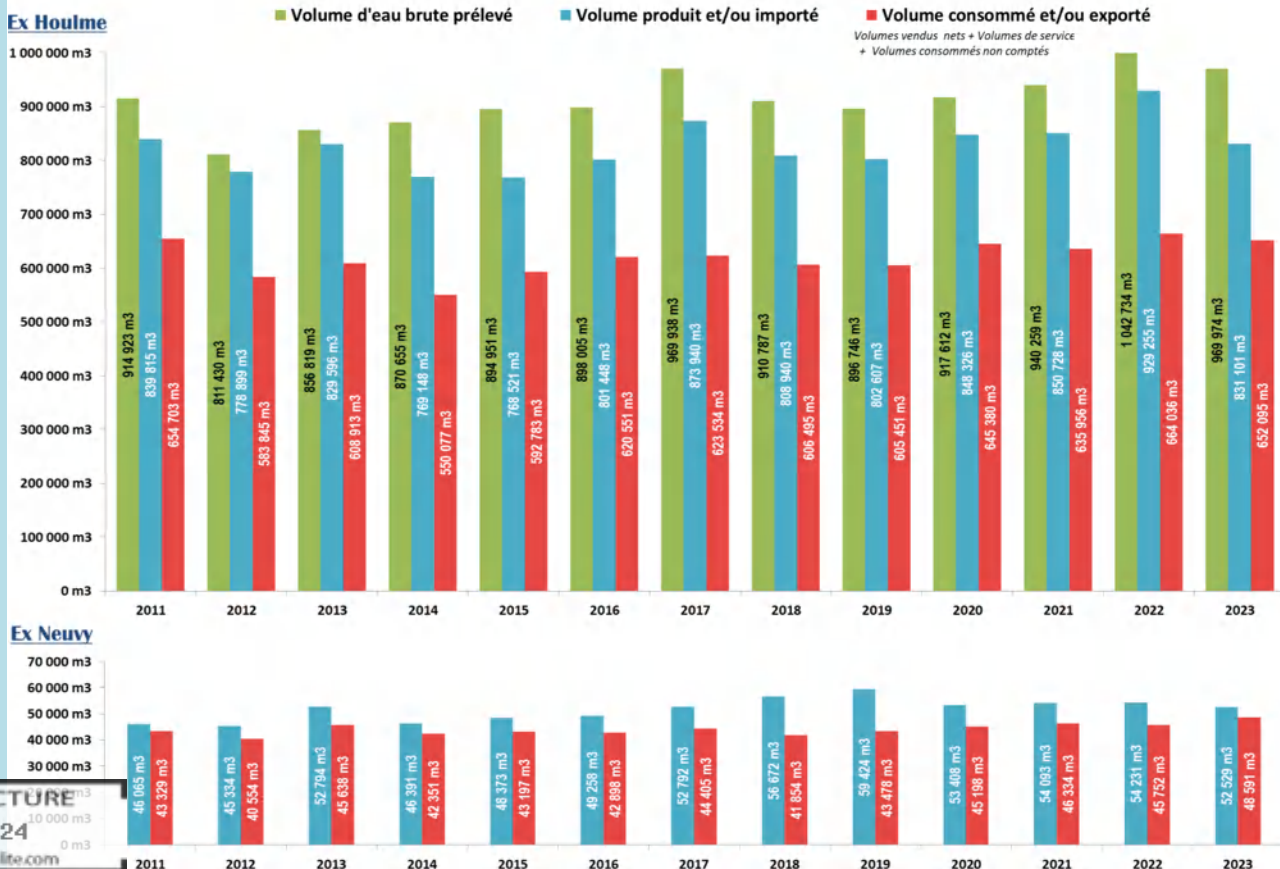
↳ Réseau géré par VEOLIA Eau (3 mois) puis SAUR :



↳ Réseau ex Neuvy géré par la SAUR :



ÉVOLUTION INTERANNUELLE DES VOLUMES CARACTERISTIQUES



Syndicat d'eau du Houleme

RECU EN PREFECTURE
Rapport de l'Année
le 12/11/2024
Application agréée E.legalite.com

21_RP-061-200078301-20241029-C2024_008-D

2023

Tarification et recettes du service public de l'eau potable

FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Avec le nouveau contrat, en vigueur depuis le 1^{er} avril 2023, les frais d'ouverture pour mise en service de branchement sont portés à 38 € HT en valeur de base du contrat. Ils feront l'objet d'une révision annuelle, au 1^{er} janvier de chaque année, selon les mêmes conditions que les parts fixe et variable.

COMPOSANTES DU PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service de l'eau potable comprend :

- ✓ une partie **fixe ou abonnement**, payable d'avance et semestriellement, se répartissant entre le Syndicat (« la surtaxe ») et le concessionnaire du service (la « part concessionnaire ») ;
- ✓ une partie **variable, proportionnelle à la consommation d'eau potable**, et se répartissant également entre le Syndicat et le concessionnaire, les volumes étant relevés annuellement et les consommations payables au vu du relevé. S'agissant d'une facturation semestrielle, la facture intermédiaire (début juillet) est établie sur la base d'une consommation estimée, laquelle sera ajustée lors de la facturation de fin d'année (payable en janvier N+1) ;
- ✓ des redevances dites de « **prélèvement sur la ressource** » et de « **pollution domestique** » perçues par l'Agence de l'Eau Seine Normandie ;
- ✓ de la TVA (5,5% y compris sur les redevances) collectée pour le compte de l'État.

FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR (AU 1/01/2024)

La part du Syndicat (« surtaxe ») est fixée chaque année par l'assemblée délibérante pour l'année N+1. Inchangée depuis 2012, cette surtaxe a été modifiée avec le nouveau contrat de délégation de service public applicable depuis le 1^{er} avril 2023 : **67€ HT de part fixe + 1,3215 € HT / m³ pour la part variable** dont 0,022 € HT/m³ au profit du Syndicat Départemental de l'Eau (organisation qualitative et quantitative de la ressource) pour le financement d'une partie de ses frais de fonctionnement.

La part revenant au concessionnaire SAUR est fixée par le nouveau contrat de concession : **52,10 € HT de part fixe + 1,0193 € HT / m³ en valeurs de base au 1/01/2023**, ces tarifs évoluant selon la formule de révision prévue au contrat.

FACTURE TYPE (Base 120 m³)

Éléments de tarification de l'eau	Bases contractuelles au 1 ^{er} janvier 2023		1 ^{er} janvier 2024	
	SIAEP Houlme	SAUR	SIAEP Houlme	SAUR
Abonnement ordinaire [€ HT/an] *	67,00	52,10	67,00	55,11
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	1,3215	1,0193	1,3215	1,0781
Cotisation pour fonctionnement SDE [€ HT/m ³]	0,02 €	--	0,022 €	--
Redevances Agence de l'Eau [€ HT/m ³]		0,258		0,27
✓ Prélèvement sur la ressource en eau		0,038		0,05
✓ Lutte contre la pollution		0,22		0,22
TVA		5,5 %		5,5%

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

Décomposition du prix sur une base 120 m ³	Bases contractuelles	01/01/2024
SAUR	174,42 €	184,48 €
SIAEP du Houlme	225,58 €	225,58 €
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	4,56 €	6 €
Redevance de pollution domestique	26,40 €	26,40 €
TVA (5,5%)	23,70 €	24,34 €
Total [€ TTC]	454,66 €	466,80 €
Prix au m³ [€ TTC]	3,79 € / m³	3,89 € / m³

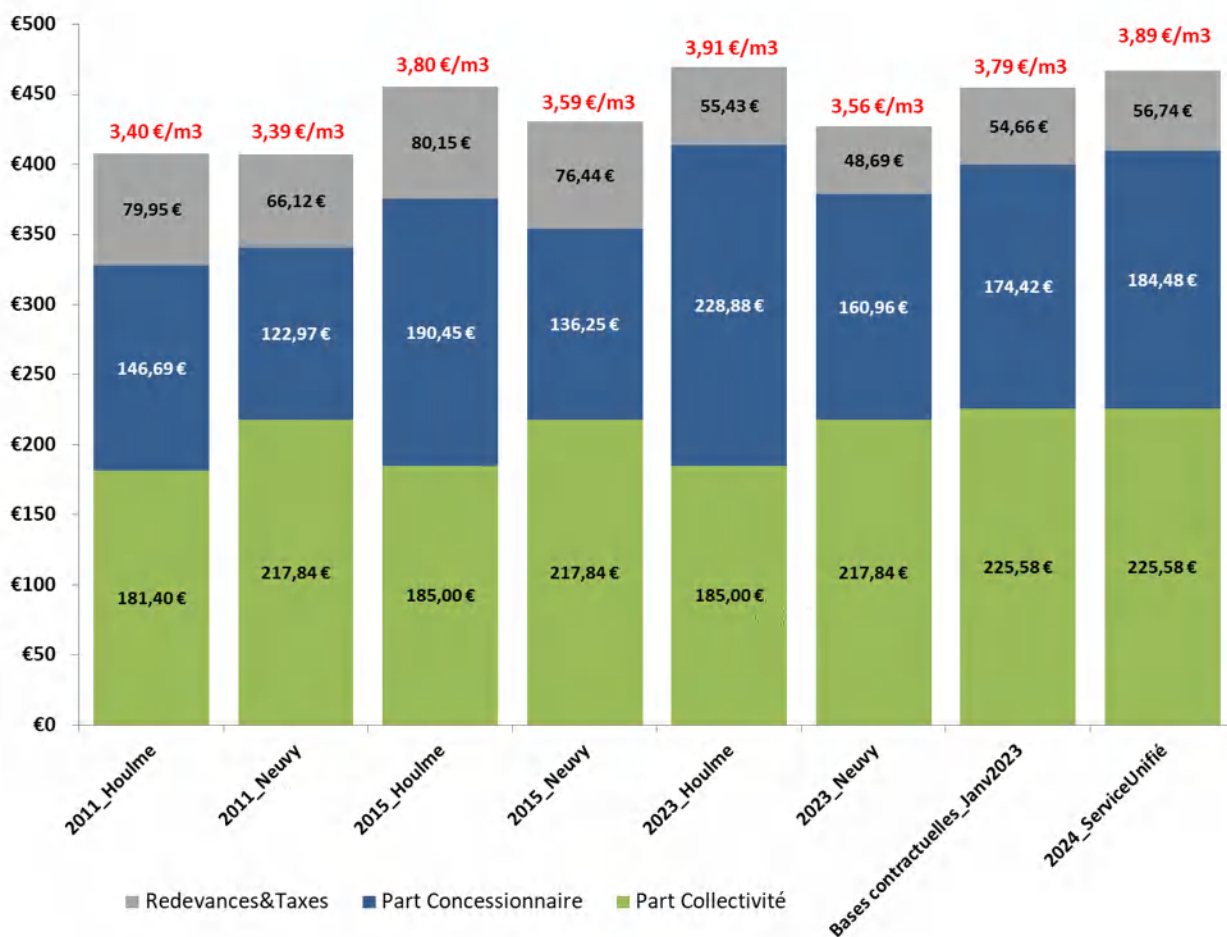
RECU EN PREFECTURE

Rapport de l'exercice
1e 12/11/2024

Application agréée E.legalite.com

21_RP-061-200078301-20241029-C2024_008-D

2023



RECETTES D'EXPLOITATION



Recettes des exploitants (ventes d'eau et produits accessoires)

	VEOLIA (1 ^{er} trimestre 2023)			SAUR (année complète)		
	2022	2023	Δ %	2022	2023	Δ %
Ventes à d'autres services	71 505 €	23 861 €	NS	58 900 €	844 935 €	NS
Ventes aux abonnés du service	1 040 022 €	323 747 €	NS	58 900 €	844 935 €	NS
Total recettes ventes d'eau	1 111 527 €	347 608 €	NS	58 900 €	844 935 €	NS
Recettes liées aux travaux	43 052 €	32 798 €	NS	6 500 €	21 091 €	NS
Produits accessoires	41 829 €	18 079 €	NS	900 €	37 135 €	NS
Recettes totales des délégataires	1 196 408 €	398 485 €	NS	66 300 €	903 161 €	NS

Recettes des Organismes Publics (ventes d'eau) sur les services unifiés

	2022	2023	Δ %
Surtaxe SIAEP du Houllme	1 013 787 €	1 335 358 €	+31,72%
Redevances Agence de l'Eau (prélèvement et pollution domestique)	145 022 €	134 633 €	-7,16%
TVA	128 108 €	146 139 €	+14,07%
Total des recettes publiques	1 286 917 €	1 616 130 €	+25,58%

Indicateurs de performance du service de l'eau potable

PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

La réglementation définit une procédure particulière pour la **protection des ressources en eau** (captage, forage, etc.), procédure dont l'état d'avancement est déterminé selon le barème suivant :

0%	aucune action de protection
20%	études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	avis de l'hydrogéologue rendu
50%	dossier déposé en préfecture
60%	arrêté préfectoral
80%	arrêté préfectoral mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté préfectoral

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année **2023**, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est de **60%**.

QUALITE DE L'EAU

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Résultats du contrôle réglementaire sur le réseau Houllme

Analyses :	Nombre de prélèvements	Prélèvements non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
bactériologiques	51	0	100 %	/
physico-chimiques	57	4	93 %	Métabolites Pesticides

Résultats du contrôle réglementaire sur le réseau Neuvy

Analyses :	Nombre de prélèvements	Prélèvements non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
bactériologiques	8	0	100 %	/
physico-chimiques	8	0	100 %	/



GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Les modalités de calcul de cet indice sont définies par l'arrêté du 2 décembre 2013 et se décomposent en 3 niveaux d'analyse :

1. **Plans des réseaux** (partie A sur **15 points**)
2. **Inventaire de réseaux** (partie B sur **30 points**)
3. **Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux** (partie C sur **75 points**)

L'indice du service est obtenu par cumul des points des 3 parties selon les règles suivantes :

-  les **30 points d'inventaire des réseaux (partie B)** ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
-  les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

CALCUL DE L'INDICE DE CONNAISSANCE PATRIMONIALE

	nombre de points	Services unifiés	
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX - 15 points		15	
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX 30 points décomptés si la totalité des points a été obtenue pour la partie A		30	
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		99,88%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	99,45%	15
PARTIE C : ELEMENTS DE CONNAISSANCE & GESTION DES RESEAUX 75 points décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B		55	
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	100	

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

Pour pouvoir considérer que le service dispose du **descriptif détaillé des ouvrages de distribution** d'eau potable mentionné à l'article **D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales**, il est nécessaire d'obtenir un **minimum de 40 points pour le cumul des parties A et B**, en deçà duquel, un **doublage de la redevance « prélèvement »** est appliqué.

RECU EN PREFECTURE

le 12/11/2024

Application agréée E.legalite.com

21_RP-061-200078301-20241029-C2024_008-D

2023

PERFORMANCE DU RESEAU

↳ Rendement du réseau de distribution (Rdt) Rendement global (%)

(consommations comptabilisées + exportations + estimation des consommations sans comptage + volume de service) / (volume produit + importations)

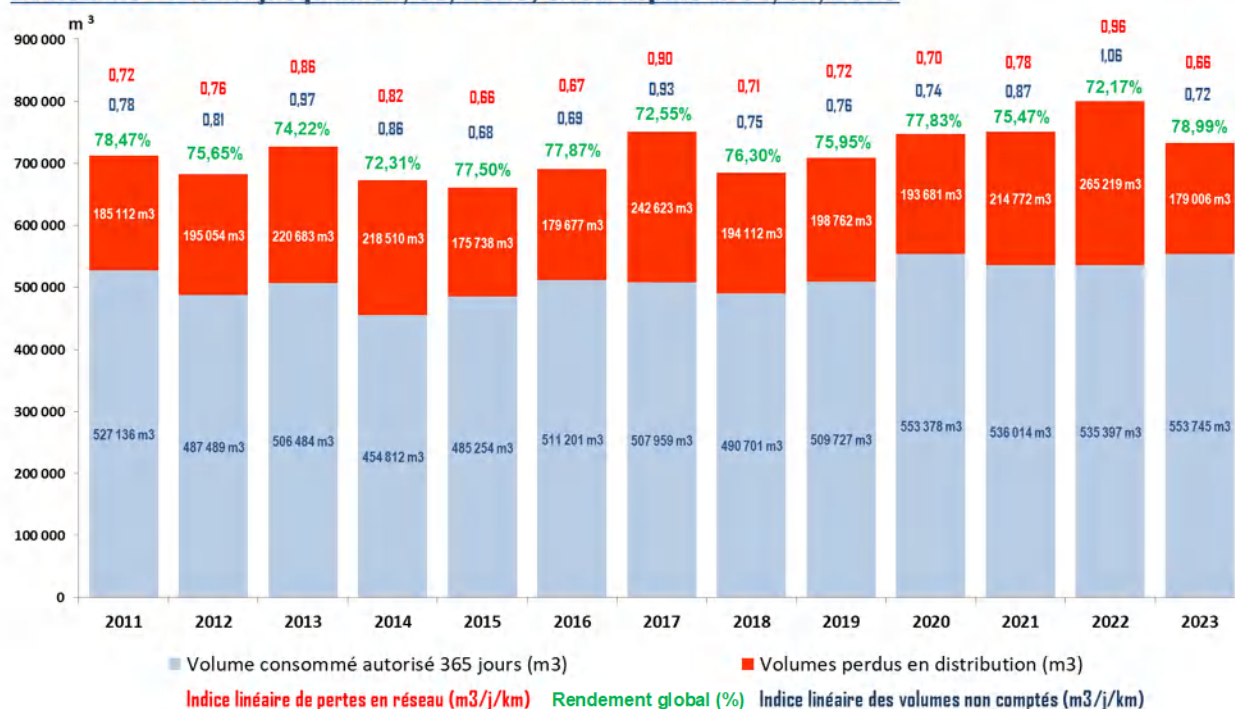
↳ Indice Linéaire des Volumes Non Comptés (ILVNC) Indice linéaire des volumes non comptés (m3/j/km)

(estimation des consommations sans comptage + volume de service + pertes) / longueur du réseau hors branchements / 365 jours

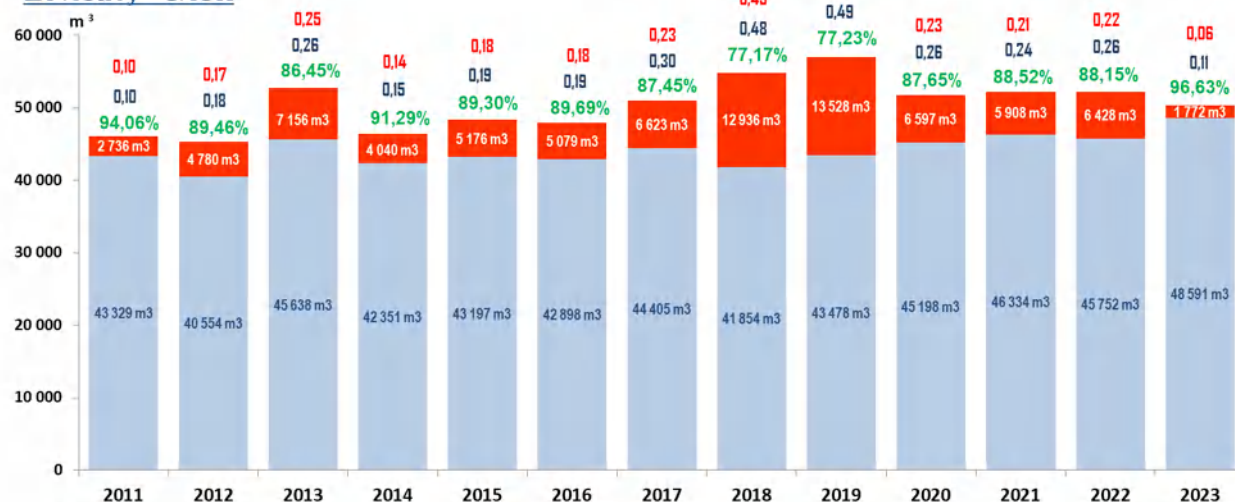
↳ Indice Linéaire de Pertes en Réseau (ILP) Indice linéaire de pertes en réseau (m3/j/km)

volumes perdus en distribution / longueur du réseau hors branchements / 365 jours

Ex Houleme - VEOLIA jusqu'au 31/03/2023, SAUR depuis le 01/04/2023



Ex Neuvy - SAUR



RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice (km)	2019	2020	2021	2022	2023	Moyenne sur 5 ans
Ex SIAEP de Neuvy (SAUR)	0	0	0	0	0	0
Ex SIAEP du Houleme (VEOLIA)	11,72	3,34	6,11	0	0,81	4,396
Linéaire total	11,72	3,34	6,11	0	0,81	4,396

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacés à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

Moyen de renouvellement des réseaux pour l'ensemble du territoire syndical : **0,53%**

Financement des investissements du service de l'eau potable

TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant engagé de travaux	Subventions perçues
Renouvellement de canalisations	97 314 €	0 €
Réhabilitation du réservoir de la Bernotière	465 000 €	188 523 €

ETAT DE LA DETTE POUR L'ENSEMBLE DU SYNDICAT

	2022	2023
Encours de la dette au 31 décembre (<i>capital uniquement</i>)	2 103 957 €	1 879 419 €
Amortissement du capital au cours de l'exercice	463 716 €	224 538 €
Intérêts payés au cours de l'exercice	71 436 €	78 469 €

AMORTISSEMENTS REALISES

	2019	2020	2021	2022	2023
Montant de la dotation aux amortissements	637 966 €	680 298 €	644 229 €	675 423€	686 460

PROGRAMME DE TRAVAUX (BUDGET 2024)

Objet des travaux	Prévisionnel	Subventions potentielles
Diverses extensions et déplacements de canalisations (travaux inopinés)	50 000 €	Conseil Départemental
Renouvellement de canalisations	250 000 €	--
Clôtures Périmètres de Protection	95 000 €	--
Réaménagement prise d'eau Rouvre	100 000 €	--
Automatisation du lavage des membranes	50 000 €	--

Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2022	2023
Nombre d'abandon de créance	26	2
Montants des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	290 € HT	77 € HT

Tableau récapitulatif des indicateurs réglementaires

Indicateurs descriptifs du service unifié		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	14 527
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	3,89
D151.0	Délai maximum d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [en jour ouvrable]	2
Indicateurs de performance du service unifié		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	93,8%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100
P104.3	Rendement du réseau de distribution	80 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	0,7
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	0,6
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,53 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	60%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0001
P151.1	Fréquence des interruptions de service non programmées [nombre/1000 habitants]	3,14
P152.1	Respect du délai contractuel d'ouverture de branchement des nouveaux abonnés	99,8 %
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	2,3 années
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau	1,92 %
P155.1	Taux de réclamation [nombre/1000 habitants]	1,44